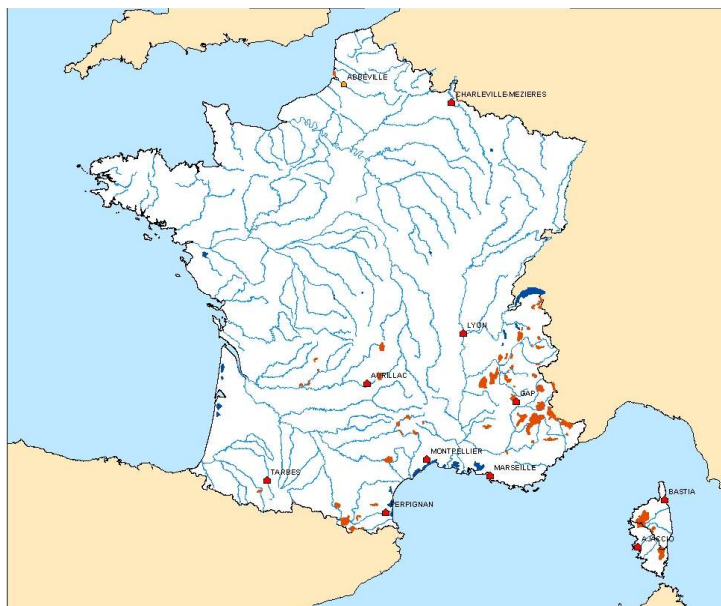


Le Mouflon méditerranéen (populations continentales) (*Ovis gmelini musimon* x *Ovis* sp.)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Artiodactyles, Bovidés (Caprinés)



La taxonomie du Mouflon de Corse a fait l'objet de récentes révisions. La sous-espèce dénommée traditionnellement "Mouflon de Corse" (*Ovis ammon musimon*) prend la dénomination "*Ovis gmelini musimon*" avec trois variétés : Mouflon de Corse (var. *corsicana*), Mouflon de Sardaigne (var. *musimon*) et Mouflon de Chypre (var. *ophion*). Les Mouflons introduits en Europe et plus ou moins hybridés avec des moutons domestiques ou d'autres Mouflons sont regroupés et nettement distingués sous l'appellation de "Mouflon méditerranéen" (*O. g. musimon* x *Ovis* sp.).

Les annexes II et IV de la directive habitats ne font explicitement référence qu'aux "populations naturelles - Corse et Sardaigne" d'*Ovis ammon musimon*. Une fiche ONCFS séparée traite donc uniquement du mouflon de Corse en Corse. Cette fiche est consacrée en conséquence exclusivement aux populations continentales. La terminologie utilisée sera la suivante : Mouflon méditerranéen ou Mouflon, pour la variété hybride, et Mouflon de Corse pour la variété *corsicana*.

Critères de détermination du sexe et de l'âge

- Le Mouflon est un des plus petits mouflons d'Eurasie. Comme tous ses congénères, il présente un dimorphisme sexuel et saisonnier très prononcé. Mâle adulte : poids, environ 35-50 kg ; longueur, environ 130-140 cm ; hauteur au garrot, environ 75 cm. Femelle adulte : poids, environ 25-35 kg ; longueur, environ 120-130 cm ; hauteur au garrot, environ 65 cm.

- Les deux cornes du mâle, présentes systématiquement, sont triangulaires à la base et généralement symétriques ; elles peuvent atteindre 90 cm de longueur ; leurs courbures sont très prononcées et différentes suivant les origines des populations. Chez les femelles cornues, les cornes sont courtes et souvent dissymétriques.

- Chez les mâles, plusieurs critères permettent de distinguer, tout au long de l'année, quatre classes d'âge : les sujets de 1ère année ou classe A, les sujets de 2ème et 3ème année ou classe 1, les sujets de 4e, 5e et 6e année ou classe 2 et les sujets plus âgés ou classe 3. Ce sont :

* la taille : elle permet de reconnaître d'emblée les mâles de 1ère et 2e année ;

* l'allure générale : les membres antérieurs paraissent longs et graciles chez les jeunes du fait de leur cage thoracique peu profonde. Avec l'âge, le cou s'épaissit, l'échine se creuse, le garrot devient proéminent ;

* le profil de la tête : courte, en forme de coin chez l'agneau, elle s'allonge et s'élargit en vieillissant. Le chanfrein, d'abord droit, commence à se bomber chez les jeunes, devenant franchement busqué chez les adultes et les vieux. Le relief des orbites s'accroît. La nuque se creuse ;

* le pelage d'hiver : presque absentes chez l'agneau, les taches faciales blanches ont tendance à s'étendre avec l'âge vers la mâchoire inférieure, le chanfrein et les orbites. Les agneaux ne sont jamais pourvus de selle, les jeunes de 2e et 3e année rarement. Le jabot n'est développé et bien fourni que chez les adultes et les vieux mâles ;

* les cornes : l'orientation de la pointe et sa position par rapport à des repères tels que la bordure postérieure du cou, la ganache et l'oeil sont les meilleurs critères d'estimation de l'âge du mâle en nature. Ils n'en demeurent pas moins approximatifs, l'âge n'étant pas leur unique déterminant : la courbure des étuis, l'importance des accroissements annuels et l'usure influent également sur la position de la pointe à un moment donné, pouvant conduire à surestimer ou sous-estimer l'âge d'un individu.

- Chez les femelles, les cornes étant très souvent absentes ou peu développées, les seuls critères utilisables sur le terrain pour estimer l'âge des femelles sont : la taille, l'allure, la forme de la tête et le masque facial. Ces critères permettent de reconnaître :

* les femelles de 1ère année (classe A) : membres paraissant longs et graciles, cage thoracique peu profonde, tête triangulaire, arête nasale prononcée, mâchoire inférieure effacée, masque facial absent ou limité à la pointe du museau ;

* les femelles de 2e et 3e année (classe 1) : corps un peu plus massif, échine droite, tête encore triangulaire mais plus allongée, masque facial limité au pourtour des narines et à la mâchoire inférieure ;

* les femelles de 4e, 5e et 6e année (classe 2) : corps massif, échine droite, tête longue et ellipsoïdale, museau large, orbites légèrement proéminentes, masque facial commençant à s'étendre sur le chanfrein et les orbites ("lunettes") ;

* les femelles plus âgées (classe 3) : corps massif, échine et flancs creusés, tête longue devenant rectangulaire, mâchoire inférieure saillante, museau large, orbites nettement proéminentes, masque facial envahissant le chanfrein, les joues et le pourtour des orbites.

Caractères biologiques

La biologie du Mouflon méditerranéen est relativement bien connue.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du mouflon méditerranéen se caractérise par son éclectisme et son extrême faculté d'adaptation. L'éventail des plantes utilisables par cet animal est impressionnant puisqu'il recouvre des centaines d'espèces appartenant à tous les embranchements du règne végétal : phanérogames, fougères, champignons, mousses et lichens.

Ce sont cependant les plantes herbacées, les feuilles d'arbustes et de buissons qui forment le fond de son alimentation dans la plupart des régions. Mais les proportions des différents types de plantes consommées varient considérablement suivant les saisons, le besoin de nourriture fraîche déterminant les préférences alimentaires saisonnières. Le nombre d'espèces consommées peut être élevé mais le nombre de celles qui constituent son régime de base est infiniment plus restreint.

Son régime alimentaire dépend aussi des conditions bioclimatiques locales. Ainsi, d'autres végétaux tels que les feuilles et les jeunes pousses d'arbres, feuillus et conifères, les fruits (baies, glands, faines, châtaignes) ou encore les écorces, les mousses et les lichens, peuvent jouer un rôle important à certaines saisons voire toute l'année. Mais, le plus souvent, ces aliments ne sont utilisés qu'aux périodes où les feuilles d'arbustes et les plantes herbacées font défaut, particulièrement en hiver et au printemps dans les biotopes où l'enneigement est abondant et durable. C'est aussi dans ce type de biotopes que les mouflons s'attaquent aux rameaux et aux jeunes pousses de conifères, alors qu'ils éprouvent généralement peu d'attraction pour ces espèces, mais ils occasionnent rarement des dégâts importants aux peuplements comparativement à d'autres ongulés.

Le mouflon satisfait ses besoins en eau, en majeure partie, par l'absorption de végétaux frais et, dans une moindre mesure, en s'abreuvant. Cependant ses besoins en eau de boisson peuvent varier sensiblement suivant les conditions climatiques locales et les saisons, en fonction de l'état de dessiccation de la végétation.

Comme la plupart des ongulés, les mouflons sont friands de sel, particulièrement les femelles en lactation.

Rythme d'activité

Actif toute l'année, son domaine vital s'étend sur quelques centaines d'hectares et comprend plusieurs domaines saisonniers, recouvrants ou distincts et alors plus ou moins éloignés (parfois séparés de plusieurs kilomètres). En été, il recherche la fraîcheur (parties hautes de son habitat, pentes au nord ou pourvues d'abris rocheux, de ravins ombragés ou de végétation dense). En automne, il descend vers les parties médianes. En hiver, la neige ne lui convenant pas, il occupe les pentes d'exposition sud ou les fonds de vallées. Au printemps, il regagne les secteurs les plus élevés en suivant apparemment la repousse de la végétation.

Il consacre une grande partie de la période diurne à s'alimenter (ses possibles activités nocturnes, notamment en été, sont méconnues). Le reste de la journée est consacré au repos et à la rumination, aux déplacements, aux relations sociales... Pendant le rut, les mâles adultes s'alimentent de façon très irrégulière et se déplacent beaucoup, alors que les femelles modifient peu leur rythme d'activité.

C'est un animal sociable. Le groupe matriarcal (la femelle, son agneau et son jeune de l'année précédente) est la structure sociale la plus stable. Il vit en groupes dont la taille et la composition varient en fonction des saisons. C'est à l'époque du rut, qu'il est le plus grégaire. Il vit alors en groupes mixtes : groupes matriarcaux instables et mâles d'âges divers qui se déplacent de groupe en groupe ; ce grégarisme est renforcé par le manteau neigeux. Dès la fin du rut, les groupes matriarcaux vivent séparés des groupes de mâles. Puis, à l'époque des naissances, les femelles adultes s'isolent pour mettre bas, laissant leurs jeunes avec d'autres femelles. Ensuite, les groupes matriarcaux se reforment toujours séparés des mâles, qui ne les rejoindront qu'à l'approche du rut suivant.

Reproduction et Survie

- Maturité sexuelle : un an et demi chez mâles et femelles ; très rarement dès la première année chez les femelles.
- Rut : une fois par an, il dure 2 mois environ sur une période variable (octobre-novembre) suivant les populations ; le mâle est polygame.
- Durée de la gestation : environ 5 mois.
- Naissances : un seul agneau par femelle ; les naissances, groupées sur une durée variable ont lieu une fois par an à une période variable (mi-mars à fin avril) suivant les populations.
- Les mises bas ont lieu dans des sites abrités (arbres morts, broussailles, blocs de rochers...) ; l'agneau se déplace avec sa mère dès ses premières heures de vie.
- Allaitement actif : 2 à 3 mois et plus.
- Survie : en conditions favorables et normales, la survie annuelle est élevée dans toutes les classes d'âge et de sexe.

Caractères écologiques

Bien que le Mouflon méditerranéen ait pu être acclimaté dans des sites très différents de son habitat d'origine, faisant ainsi preuve d'une certaine plasticité écologique, ses capacités de colonisation sont reconnues comme étant les plus faibles de tous les ongulés sauvages "continentaux" français (Cerf élaphe - *Cervus elaphus* -, Chevreuil - *Capreolus capreolus* -, Chamois - *Rupicapra rupicapra* -, Isard - *Rupicapra pyrenaica* -, Bouquetin - *Capra ibex* -) ; cette particularité peut très souvent expliquer la stagnation des aires de répartition sur les sites de réintroduction.

L'étendue de l'aire de répartition des mouflons et le succès de la plupart des introductions effectuées dans des biotopes très différents de leur habitat d'origine témoignent de la grande aptitude de ces animaux à coloniser les milieux les plus divers. Cette faculté d'adaptation n'est pas sans cacher des différences de croissance et de poids, et, surtout, une variation considérable de l'accroissement moyen des effectifs suivant les biotopes, autrement dit, des préférences pour certains habitats.

Toutefois un développement optimum de ces populations requiert un certain nombre de facteurs favorables : nourriture, eau, abris contre les intempéries, faible épaisseur de la couverture neigeuse, cette dernière constituant sans aucun doute un des principaux facteurs limitants avec le manque de relief et la nature du sol. Ainsi, un auteur signale que le mouflon ne peut atteindre le tapis herbacé lorsque le manteau neigeux dépasse 30 cm pour une neige légère et 5 cm pour une neige lourde. D'après un autre auteur, le mouflon « se déplacera sans difficulté tant que l'épaisseur de neige fraîche sera inférieure à 20

cm. Il sera obligé de progresser par bonds épuisants à brève échéance lorsqu'elle variera entre 25 et 35 cm et se noiera littéralement dès qu'elle dépassera 50 cm ». De même, « dans les régions plates et humides, au sol mou, du Nord de notre pays, les mouflons végètent, souffrent de déformations osseuses, de maladies des sabots (piétin) et se reproduisent mal ».

Ainsi peut-on dire du mouflon qu'il recherche les altitudes moyennes, les successions de collines et de grands espaces ouverts, plus ou moins accidentés, peu enneigés en hiver, les sols rocaillieux et bien drainés, couverts d'une végétation herbacée ou arbustive. Il n'utilise les zones boisées que pour se protéger de la chaleur, des intempéries et des prédateurs ou encore comme source de nourriture en hiver dans les régions où l'enneigement est relativement important.

Ses prédateurs sont peu nombreux (principalement, Aigle royal - *Aquila chrysaetos* -, Renard - *Vulpes vulpes* -, Loup - *Lupus lupus* -, et chiens errants).

Répartition géographique

Le mouflon méditerranéen a été introduit avec succès en France continentale et dans d'autres pays d'Europe notamment en Autriche, Tchécoslovaquie, Allemagne, Hongrie, Hollande, Italie, Suisse, U.R.S.S., Pologne, Roumanie, Yougoslavie, Espagne, Danemark, Finlande et Luxembourg. Des animaux de même origine ont pu s'acclimater en divers points des Etats-Unis (Texas, Californie, îles Hawaï) et dans l'archipel des Kerguelen. On dénombrait, en 1968, 32 000 mouflons d'origine corse ou sarde, dont les deux tiers en Europe et à l'Ouest de l'Oural et un tiers dans le nouveau monde.

Distribution de l'espèce en France continentale

L'histoire du mouflon méditerranéen est essentiellement cynégétique. Certes, quelques scientifiques et naturalistes ont vu dans son introduction une possibilité de protéger le mouflon de Corse à partir du continent. Mais il faut bien reconnaître que les artisans de son développement ont été dès l'origine des forestiers et des chasseurs interpellés par la disparition des grands ongulés. Le mouflon leur est apparu comme un gibier complémentaire potentiel. Ils ont estimé qu'il pouvait occuper une niche considérée alors comme vacante. D'autres motivations ont vu le jour par la suite, comme la diversification de peuplement ou la valorisation touristique-économique de massifs soumis à la déprise agricole.

A la suite de la première introduction en 1949 dans le Mercantour, les lâchers se sont poursuivis à raison de 3 acclimations réussies tous les 2 ans en moyenne (5 pour la décennie 70).

Les animaux provenaient :

- de Corse (Bavella), via Cadarache à partir de 1949.
- des réserves nationales de chasse de Chambord (1950-1970), des Bauges (1960-1988) et du Caroux-Espinouse (à partir de 1974) pour l'essentiel, mais également de parcs zoologiques et enclos divers. Ces individus étaient des hybrides.

En effet, si les mouflons de Cadarache ont pour origine probable des animaux capturés en Corse, il n'en est pas de même de ceux de Chambord. La population de cet enclos, à l'origine de celle des Bauges entre autres, a été constituée à la fois à partir d'animaux prélevés en Corse, au Jardin des Plantes, au Zoo de Vincennes et en Tchécoslovaquie. Les mouflons de ce dernier pays, comme cela semble avoir été le cas dans divers pays d'Europe centrale, seraient issus de populations constituées à partir d'animaux capturés en Sardaigne et croisés avec des moutons et des mouflons d'autres origines dans le but d'en « améliorer » le trophée. Les mouflons du Caroux, issus notamment d'animaux provenant de l'enclos de Cadarache, semblent avoir conservé un aspect extérieur très proche du mouflon de Corse et cela, malgré l'apport qui peut être jugé regrettable de 5 mouflons tchécoslovaques et de 6 autres de Chambord. Faute de mouflons en provenance de Corse et conseillé en cela par les scientifiques, l'Office National de la Chasse a favorisé cette souche « sang mêlé » plutôt que de ne pas en diffuser du tout.... Toutefois, les animaux du Caroux-Espinouse ont été reconnus phénotypiquement les plus proches de ceux de Bavella, en Corse. Pour cette raison, l'Office national de la Chasse utilise désormais exclusivement cette souche pour la création de nouvelles populations.

En 1995, dernière enquête nationale, 65 populations avaient fait souche (65 en 1989). Elles étaient réparties sur 25 départements (23 en 1989). Elles occupaient 0,67% du territoire national (non compris la Corse), soit environ 3 666 km² (respectivement 0,55% et 3 000 km² en 1989).

Statut juridique

- Directive "Habitats-Faune-Flore" : annexes II et IV, sous l'appellation "*Ovis ammon musimon* (populations naturelles - Corse et Sardaigne)". En France, il est donc clair que seules les populations insulaires de Corse sont concernées par cette directive qui ne s'applique pas au mouflon méditerranéen, objet de cette fiche.
- Convention de Berne : annexe III, sous l'appellation "*Ovis aries (musimon, ammon)*"
- Convention de Washington : annexe II (CITES annexe C2), sous l'appellation "*Ovis gmelini*"
- Cotation UICN : Monde : Vulnérable, sous l'appellation "*Ovis gmelini*"

Mesures réglementaires en France

Au niveau national, le Mouflon (de Corse et méditerranéen) a le statut d' "espèce de gibier dont la chasse est autorisée". Il est soumis au plan de chasse obligatoire depuis 1978. En Corse, sa chasse est officiellement interdite depuis 1953 par les arrêtés d'ouverture de la chasse. Par ailleurs, l'instruction ministérielle aux préfets du 10 février 1989 leur interdit "toute délivrance d'autorisation de transport de mouflons vivants à destination de la Corse".

Etat des populations et menaces potentielles

En 1995, les effectifs étaient estimés à 11 317 individus avant chasse (6-7 000 en 1989). Ils sont les plus élevés dans les deux régions méditerranéennes Provence-Alpes-Côte-d'Azur (5 336) et Languedoc-Roussillon (2 403).

La taille moyenne de l'aire occupée par les différentes populations était de 5 696 ha (4 584 ha en 1989). 67,5% des populations vivaient sur moins de 5 000 ha (70% en 1989) et 18,5% sur moins de 1 000 ha (33% en 1989). La taille moyenne des populations était de 174,3 individus (98 en 1989). Six populations dépassaient les 500 individus : les Dourbes (Alpes-de-haute-Provence), Caroux-Espinouse (Hérault), la Haute-Tinée (Alpes-Maritimes), le Carlit (Pyrénées-Orientales), Chaudun (Hautes-Alpes) et le Parpaillon (Hautes-Alpes et Alpes-de-haute-Provence). Les deux premières populations avaient dépassé les mille individus.

La densité moyenne était de 3,9 mouflons pour 100 hectares (2,9 en 1989). Les populations dont la densité était inférieure à 2 mouflons pour 100 hectares représentaient 38,5% du total (55,4 en 1989).

46 des 65 populations étaient soumises au plan de chasse (43 des 67 en 1989). Le plan de chasse national attribué était de 2287 mouflons pour 1641 réalisés (841 pour 1091 en 1988-89).

Menaces potentielles

La liste varie suivant le statut des populations. Pour mémoire : le braconnage, les dérangements liés au développement des activités de sports et de loisirs, les battues au Sanglier (*Sus scrofa*) susceptibles de limiter les possibilités de colonisation, la pollution génétique et/ou la contamination sanitaire par les troupeaux domestiques, les menaces sur les habitats (incendies accidentels, certains aménagements qui augmentent les sources de dérangements et de braconnage (amélioration du réseau routier, création de nouvelles pistes ouvertes au public ou de structures touristiques), trop grande fermeture des couverts forestiers suite à la déprise pastorale...),....

Pathologie

Le mouflon méditerranéen peut contracter un grand nombre de maladies d'origines bactérienne (brucellose, chlamydie, salmonellose, rickettsiose, entérotoxémie, kérato-conjonctivite), virale (rage, fièvre aphteuse, ecthyma contagieux), parasitaire (strongyloses pulmonaire et digestive, coccidiose, petite et grande douves) ou diverses (traumatismes, tumeurs, malformations, intoxications). Les maladies

parasitaires sont les plus communes car presque tous les mouflons sont porteurs de parasites internes (strongles, coccidies, douves, tænia) et externes (poux, tiques, mélophages) avec lesquels ils vivent en équilibre plus ou moins stable.

Bien que souvent contagieuses, ces maladies se manifestent rarement par de violentes épizooties. En règle générale, elles n'affectent qu'un petit nombre d'individus, déjà affaiblis par l'âge ou par un traumatisme.

La plupart d'entre elles sont communes aux ovins, caprins et bovins domestiques et peuvent donc se transmettre d'une espèce à l'autre. Cependant, l'expérience montre que les animaux sauvages en sont presque toujours les victimes et qu'ils ne constituent pas, en raison de la forte pression sélective de leurs conditions de vie, un réservoir de contamination pour les ruminants domestiques. Certaines maladies, comme la brucellose, la rage ou l'ecthyma, par exemple, peuvent se transmettre également à l'homme (zoonoses) lors de la manipulation de sujets malades.

Sauf exception, le traitement médical de maladies survenant dans une population sauvage, au demeurant aléatoire et très difficile à réaliser, n'est pas souhaitable. En effet, celles-ci doivent être considérées comme un moyen naturel de sélection des individus et de régulation des effectifs. En règle générale, la vieillesse, les accidents et les facteurs climatiques sont à l'origine de la plupart des cas de mortalité.

Propositions de gestion

Globalement, le bilan de l'acclimatation du mouflon méditerranéen en France est contrasté car y voisinent des succès et des échecs d'initiatives souvent individuelles, non encadrées techniquement et très rarement soumises à une évaluation concertée.

Au titre des succès :

- l'acclimatation du mouflon méditerranéen en France est acquise,
- un grand nombre d'introductions sont considérées comme une réussite par les différents usagers directement concernés,
- la qualité génétique et phénotypique des populations est souvent remarquable,
- un grand nombre de populations permettent maintenant de satisfaire harmonieusement les intérêts cynégétiques, naturalistes et touristico-économiques.

Au titre des échecs :

- en l'absence d'objectifs et de plans de gestion concertés à moyen et long-terme, un grand nombre de populations ne profitent pas d'une gestion cynégétique ou patrimoniale optimale,
- de nombreuses populations végètent ; or, le morcellement d'effectifs en micro-populations n'est pas satisfaisant car ces petites populations ne sont pas viables à long terme,
- parmi ces populations, beaucoup n'ont plus de raison d'exister,
- la mauvaise qualité génétique et phénotypique de nombreuses populations.

A ce stade, deux principales questions se posent :

- quelle politique adopter pour les populations existantes ?
- est-il souhaitable de procéder à de nouvelles introductions alors que le peuplement d'ongulés autochtones est déjà largement reconstitué ?

Quelle politique adopter pour les populations existantes ?

Il faut favoriser à l'avenir les succès notamment, comme pour le chamois et l'isard, en définissant dans le cadre d'orientations faunistiques régionales des objectifs et des plans de gestion concertés à moyen et long-terme, population par population, et soumis à des évaluations périodiques. Dans ce cadre, l'éradication de certaines populations ne doit plus être considérée comme un sujet tabou. Elle peut être une forme de gestion pertinente pour les populations qui sont constituées d'une forte proportion d'individus aberrants, qui vivent dans des habitats trop défavorables (domaine vital trop petit, enneigement hivernal trop important,...), qui sont en compétition inter-spécifique avec un ongulé autochtone ou une autre espèce sauvage, ou dont la présence n'est pas compatible avec les activités humaines (compétition inter-spécifique et hybridation avec les ovins domestiques, dégâts aux cultures). Pour celles qui présentent des individus atypiques mais qui vivent dans un environnement favorable, il est d'ailleurs possible de recréer immédiatement une nouvelle population à partir d'une bonne souche. Pour d'autres populations, une sélection dirigée fondée sur des critères objectifs définis par rapport au type référentiel doit permettre d'améliorer la qualité phénotypique des animaux.

Il faut éviter à l'avenir les échecs. Les causes d'échec ou de réussite de nombreuses acclimations du mouflon et la perception que le public a de cet animal ont fait l'objet de nombreuses études. Les conclusions dégagées ne lui sont aucunement spécifiques. Elles rejoignent celles tirées des expérimentations de réintroduction, en particulier (Rev. Ecol (Terre Vie) suppl. 5 entre autres). Il apparaît notamment que chaque introduction doit être précédée d'une évaluation de la qualité présente et future du biotope, des facteurs humains et environnementaux limitants (chasse au chien courant, autres ongulés autochtones,...) et des conflits d'usage potentiels. Elle doit résulter d'un projet élaboré dans la concertation et sur des bases techniques rigoureuses pour éviter les entreprises hasardeuses qui desservent à la fois l'espèce et ses gestionnaires. Si elle est envisageable, elle ne doit être réalisée qu'avec le consentement de l'ensemble des gestionnaires locaux après avoir défini les objectifs de gestion de la future population.

Est-il souhaitable de procéder à de nouvelles introductions ?

La réponse est plus complexe lorsque l'on évoque la pertinence de nouvelles introductions. La demande est essentiellement cynégétique, le mouflon étant un gibier recherché par une catégorie de chasseurs. Des naturalistes ont également montré de l'intérêt pour cette espèce dans le but d'enrichir certains milieux, ou pour son rôle dans le régime alimentaire de grands prédateurs. Enfin, quelques projets touristico-économiques envisagent d'utiliser le mouflon comme produit d'appel.

Néanmoins, la demande cynégétique est faible parce que les populations d'ongulés autochtones sont aujourd'hui largement reconstituées, les chasseurs aux chiens courants ne veulent pas de mouflons et les chasseurs de grand gibier sont globalement peu nombreux. Cette demande est maintenant souvent réorientée par les techniciens cynégétiques vers l'amélioration de la gestion d'une espèce localement présente, voire vers une réintroduction. Il est important, dans tous les cas, qu'une étude de motivation précise l'objet de la demande réelle et précède, le cas échéant, une étude de faisabilité intégrant en particulier l'impact prévisionnel sur l'environnement. Le mouflon ne doit plus être acclimaté, comme par le passé, de façon intempestive et sans objectifs de gestion et de valorisation à long-terme.

Sans aller aussi loin que certains auteurs qui trouvaient regrettable « que la France ne...repeuple pas en mouflons les habitats qui s'y prêtent » ou qu'un autre auteur qui estimait à 100 000-200 000 mouflons l'effectif devant habiter la forêt méditerranéenne, il est cependant possible de répondre à certaines demandes du public. Les introductions ne sont pas des manipulations nouvelles. En revanche, les connaissances actuelles permettent sans doute d'éviter celles qui pourraient se révéler néfastes voire catastrophiques.

En France, des espèces introduites ont fait l'objet d'égards de la part du législateur. Si la Genette (*Genetta genetta*) a été élevée au rang d'espèce protégée, le mouflon de Corse ne peut être chassé en Corse. Sur le continent, les ongulés introduits sont soumis au plan de chasse. Cette situation révèle que le consensus sur la proscription des introductions tolère quelques exceptions. Celles-ci laissent à penser qu'une espèce allochtone introduite peut être naturalisée...avec le temps et si elle ne génère pas de nuisance.

Mais le débat moderne sur les introductions à venir est alimenté par la prudence de rigueur que tout promoteur en ce domaine se doit d'avoir quant à l'impact du nouvel acteur qu'il met en situation dans un écosystème ayant déjà son fonctionnement. Il convient en effet de ne pas renouveler certaines erreurs. L'introduction du mouflon méditerranéen, pourtant pratiquée à grande échelle, n'a révélé à notre connaissance que de rares nuisances apparentes à l'environnement comme la prédation de plantes endémiques en milieu insulaire aux Canaries ou aux Kerguelen. La compétition inter-spécifique n'a pas été évaluée précisément à ce jour. Elle existe de fait dans la mesure où une niche ne peut être vacante. Les ressources utilisées par les mouflons auraient de toute façon été utilisées par d'autres animaux ou organismes saprophytes. En revanche, si le concept de niche vacante est restreint à la guildes des ongulés, la compétition interspécifique est gérable sur la base d'objectifs clairement définis. L'introduction du mouflon peut alors s'inscrire dans le cadre de la gestion des espaces modifiés, au même titre que celle des ongulés domestiques.

Les réserves généralement émises quant au comportement expansionniste des espèces introduites doivent être nuancées dans le cas particulier des mouflons. Ce sont en effet des espèces peu colonisatrices, contrairement aux cervidés, et facilement régulables en cas de nécessité.

Contrairement à une idée reçue, le mouflon méditerranéen, comme le mouflon de Corse, est incapable à lui seul de limiter les ligneux anciennement contrôlés notamment par le brûlage dirigé et le pâturage ; la

disparition des milieux pâturés ouverts au profit de la forêt lui est ainsi défavorable. Seule la gestion raisonnée de populations d'ongulés domestiques et sauvages sympatriques capables d'abrouter les ligneux permet d'obtenir de tels résultats.

Ce bref survol de la problématique liée à son introduction permet de classer le mouflon dans la catégorie des espèces à risque faibles. Il ne doit toutefois être acclimaté que dans des habitats qui répondent à ses exigences, dans lesquels il n'est pas susceptible de provoquer la disparition d'une espèce autochtone et dans lesquels sa régulation ou son éradication est aisée.

Ces précautions étant prises, le mouflon peut participer à la biodiversification des écosystèmes modifiés. Il peut également remplir une fonction économique (développement d'excursions à thème, tourisme cynégétique), notamment sur quelques secteurs méditerranéens où la déprise agricole est prononcée. Dans les projets à venir, la priorité doit être donnée aux animaux originaires de Corse.

Néanmoins, l'avenir du mouflon méditerranéen en France passe maintenant plus sûrement par l'amélioration du statut qualitatif et quantitatif des populations existantes.

Axes de recherche à développer

- Mise au point de techniques de suivi des effectifs et des structures des populations (méthodes indiciaires, rapports des sexes, pyramides des âges) et des états d'équilibre des populations avec leurs environnements (bio-indicateurs).

- Perfectionnement de techniques de veille et de suivi sanitaire, et d'amélioration phénotypique.

- Mise au point et perfectionnement de stratégies et techniques de gestion des habitats et des populations pour répondre aux conflits d'usage en développement (pastoralisme - interactions sanitaires et alimentaires, risques d'hybridation -, chasse, fréquentation touristique, gestion forestière, interactions avec les autres herbivores sauvages autochtones, retour des grands prédateurs) ou pour favoriser des valorisations économiques (développement local touristique ou agricole, entretien de l'espace,...).

Bibliographie (sélection de l'auteur de la fiche)

ARROYO R. (1988) : Etude bibliographique de la pathologie du Mouflon (*Ovis ammon musimon*) et proposition d'un protocole de surveillance sanitaire de la population de mouflons du Caroux-Espinouse (Hérault) applicable à celle des Bauges (Savoie). Thèse de doctorat vétérinaire, Lyon.

BON R., CUGNASSE J.M., DUBRAY D., GIBERT P., HOUARD T., RIGAUD P. (1991) : Le Mouflon de Corse. Rev. Ecol. (Terre Vie), suppl. 6 : 67-110.

CATUSSE M., CORTI R., CUGNASSE J.M., DUBRAY D., GIBERT P., MICHALLET J., 1996. La grande faune de montagne. Hatier, Paris. 260 p.

CHAUVIÈRE M. (1978) : Le Mouflon de Corse. Etude de la population implantée dans le Massif de Chaudun (Haute Alpes). Mémoire ENITEF, Nogent-sur-Vernisson.

CORTI R., CUGNASSE J.M., DUBRAY D. (1994) : Le Mouflon de Corse. ONC, brochures techniques, n°21, 31 p.

CRUVEILLE M.H. & TUFFERY M. (1981) : Potentialités des Alpes françaises pour le Mouflon de Corse. Rapport de stage l'E.N.G.R.E.F., Paris.

CUGNASSE J.M. (1993) : Résultats de l'enquête sur le Mouflon de Corse en France : statut et perspectives d'avenir. Bull. Mens. ONC, 182 : 08-17.

CUGNASSE J.M. & HOUSSIN H. (1993) : Acclimatation du mouflon en France : la contribution des réserves de l'Office National de la Chasse. Bull. Mens. ONC, 183 : 26-37.

CUGNASSE J.M. (1995) : L'animal sauvage peut-il être un atout économique ? Bull. Mens. ONC, 202 : 22-25.

CUGNASSE J.M. (1997) : Le mouflon en France : résultats de l'enquête patrimoniale nationale. Bull. Mens. ONC, 218 : 36-41.

DUBRAY D., CATUSSE M., CORTI R., CUGNASSE J.M., MICHALLET J., 1997. Le suivi patrimonial des ongulés de montagne. Bull. Mens. ONC, Spéc. Ongulés de France, 218: 14-17.

LEONARD Y. (1992) : Comment établir un plan de gestion cynégétique départemental adapté aux ongulés en montagne ? Bull. Mens. ONC., 167 : 21-25.

MARTINETTO K., CUGNASSE J.M., GILBERT Y., 1998. La cohabitation du Mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon x Ovis sp.*) et des touristes dans le massif du Caroux-Espinouse (Hérault). In : Proceedings of the XIIIrd Congress IUGB, Lyon, 1-6 September 1997, Gibier Faune Sauvage, spec. 2, 15.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE (1985) : Le Mouflon de Corse : acclimatation, gestion des populations. Fiche technique ONC n°27.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE (1992) : La gestion concertée des grands mammifères en montagne. Actes du colloque, Nice, juin 1991. Bull. Mens. ONC., 167, 60 pp.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE (1993) : Le Mouflon de Corse. Notes techniques ONC, n°23 (2ème édition révisée), 4 pp.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE (1994) : Le Mouflon de Corse. Brochures techniques ONC, n°21, 33 pp.

PFEFFER P. (1967) : Le Mouflon de Corse (*Ovis ammon musimon* Schreber, 1782) ; position systématique, écologie et éthologie comparées. Mammalia, supplément au volume 31 : 1-262.

RAMBAUD C. (1991) : Les images du Mouflon : réactions à l'introduction de l'ongulé. Etude sur six sites d'introduction. Bull. Mens. ONC, 158 : 21-31.